ville de **gradignan**

Mis en ligne le 10/07/2025

Services Techniques
6-Libertés publiques et pouvoir de police
6.1-Police municipale
Réf : 2025.344

ARRETE MUNICIPAL
REGLEMENTANT LA CIRCULATION
allée Verdi

Le Maire de la Commune de GRADIGNAN (Gironde),

VU les articles L 2213-1 à L 2213-6 du Code général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs conférés aux Maires en matière de circulation et de stationnement,

VU le Code de la Voirie routière, Art. R 115-1 et suivants,

VU le Code de la Route, **VU** le Code Pénal,

VU la demande présentée par la société « DOMOBAT », 64210 BIDART, qui souhaite réaliser pour le compte de Bordeaux Métropole, les travaux de sondage amiante, allée Verdi à Gradignan.

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire, dans un but de sécurité publique, de réglementer la circulation sur cette voie,

ARRETE

ARTICLE 1er

Du 18 au 31 juillet 2025, l'entreprise DOMOBAT est autorisée à effectuer les travaux de sondages amiante, allée Verdi (voie métropolitaine).

ARTICLE 2

Pendant la durée des travaux :

- Le chantier sera mobile sans gêne pour le stationnement et la circulation,
- La chaussée sera rétrécie au droit des travaux,
- La vitesse sera limitée à 30 km/h,
- Le nettoyage, balayage et la remise en état de la voirie, trottoirs et caniveaux devront être réalisés conformément aux prescriptions de Bordeaux Métropole.

ARTICLE 3

Les entreprises chargées des travaux devront procéder à la mise en place des panneaux de signalisation réglementaire à titre temporaire, veiller à la desserte des riverains, des véhicules de secours et de ramassage des ordures ménagères, et devront organiser un passage piétonnier.

ARTICLE 4

Toute contravention au présent arrêté, qui sera publié et affiché à chaque entrée du chantier, sera constatée par un procès-verbal et poursuivie conformément à la loi.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Responsable de la DGEP4, Bordeaux Métropole,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise DOMOBAT,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale.

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à GRADIGNAN, le 07 juillet 2025
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

MAIRIE DE GRADIGNAN (Gironde)

Gérard FABIA